PLATEFORME
Avenir Abeilles
Pour la diversité, la santé et l'habitat des abeilles

agridea
ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Favoriser les abeilles mellifères et les abeilles sauvages dans l'agriculture

Fiche pratique pour les agriculteur-trice-s, les conseiller-ère-s agricoles et toute autre personne intéressée

Les agricultrices et agriculteurs façonnent le paysage cultivé. Ils peuvent donc considérablement contribuer à la qualité du paysage, à l'offre en nourriture pour les abeilles mellifères et sauvages ainsi qu'à la mise à disposition de sites de nidification pour les abeilles sauvages.

Contrairement aux abeilles mellifères, qui sont des animaux de rente dépendant de l'apiculteur, la plus grande partie des 600 espèces d'abeilles sauvages de Suisse vivent sans l'intervention de l'homme. Des abeilles sauvages d'élevage (des bourdons et des abeilles maçonnes) sont toutefois utilisées pour la pollinisation de cultures fruitières et de cultures sous serres. Les abeilles mellifères et sauvages jouent un rôle essentiel pour la pollinisation de la plupart des plantes sauvages ainsi que pour beaucoup de plantes cultivées. Dans certaines cultures dépendant des insectes pour leur pollinisation, les récoltes peuvent être améliorées en favorisant les abeilles sauvages.

Les abeilles mellifères et sauvages dépendent d'une offre continue en fleurs depuis le printemps jusqu'en automne. Beaucoup d'abeilles sauvages sont spécialisées sur une seule espèce de plantes. Pour favoriser une grande diversité d'abeilles sauvages, des milieux riches en espèces et présentant des quantités importantes de fleurs sont donc indispensables.

De plus, les abeilles sauvages nécessitent des sites de nidification appropriés. Elles s'installent par exemple dans le bois mort sur pied ou couché, dans le sol pourvu d'une végétation lacunaire, dans les endroits de petits glissements de sol ou dans les tiges sèches et dressées. Certaines espèces construisent leurs nids sur des grandes pierres ou même dans des coquilles d'escargot vides.

Contenu du document

- Le document donne une vue d'ensemble des mesures envisageables pour favoriser les abeilles sauvages et mellifères. De nombreuses mesures décrites dans le présent document peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la promotion de la biodiversité dans l'agriculture selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD). Quelques mesures qui ne s'intègrent pas dans l'instrumentaire de la politique agricole de la Confédération y sont proposées.
- En plus des mesures liées au mode d'exploitation extensive des surfaces, des mesures de promotion et de protection des abeilles dans les surfaces intensives y sont présentées.
- La liste des mesures est, le cas échéant, complétée par des renvois vers d'autres documents qui aident à la mise en œuvre.

Recommandations générales pour la mise en œuvre

- Dans la mesure du possible, mettez en place dans la même surface ou à une distance maximale de 100 à 300 mètres, des mesures pour améliorer l'offre en fleurs ainsi que celle en sites de nidification.
- Assurez-vous que vos mesures garantissent la connexion à l'échelle du paysage des espaces de vie des abeilles sauvages. Installez de préférence de nouvelles mesures à proximité de surfaces de promotion de la biodiversité existantes (par exemple les prairies extensives ou les haies) le long des lisières valorisées ainsi que des milieux à valeur importante de l'espace urbain.
- N'hésitez pas à faire appel aux sociétés d'apiculture, aux associations de la protection de la nature, aux écoles ou aux civilistes pour la mise en œuvre de mesures coûteuses en mains-d'œuvre comme l'entretien d'une haie.

Mesures dans les herbages

Exploiter les prairies et pâturages de manière extensive

- Exploitez les herbages sous forme de prairie extensive ou pâturage extensif. Les endroits maigres et ensoleillés adjacents aux milieux proches de la nature tels que les haies ou les lisières valorisées sont particulièrement précieux.
- Dans la mesure du possible, pratiquez le fanage au sol. Les plantes peuvent ainsi égrainer sur place avant le chargement et ainsi garantir le maintien d'un couvert riche en espèces.
- Installez des sites de nidification pour les abeilles sauvages tels que des tas de bois mort ou des éléments pierreux dans ou à proximité de surfaces extensives (voir «Mesures générales» aux pages 8 et 9).
- Attention: les prairies et pâturages secs d'importance nationale, cantonale ou locale doivent être entretenus selon la convention conclue entre le Service cantonal compétent et l'exploitant-e.

Informations supplémentaires:

> Pour obtenir des prairies riches en espèces

> Les pâturages extensifs Source: **> www.agridea.ch/shop**

Réaliser un ressemis ou un enherbement direct

- Améliorez les prairies extensives dont la composition botanique n'est pas satisfaisante. Les mélanges de plantes sauvages recommandés contiennent des plantes ressources importantes pour les abeilles (voir liste page 3). Dans la mesure du possible, utilisez la semence régionale ou l'herbe à semences (enherbement direct) plutôt que des mélanges standards.
- Eliminez l'ancienne végétation sans application d'herbicide total. Le faux semis permet une meilleure levée des plantes sauvages.

Informations supplémentaires:

> Pour obtenir des prairies riches en espèces

> Enherbement direct de prairies riches en espèces dans l'agriculture

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Faucher en ménageant les abeilles

- Observez l'activité des abeilles avant la fauche. Lorsque vous observez plus de 1 abeille/m^2, décalez la coupe si vous utilisez une faucheuse rotative ou un broyeur rotatif. Privilégiez une faucheuse à barre de coupe pour être plus flexible quant à la période de fauche.
- Si l'appréciation de l'activité des abeilles est difficile pour vous, examinez la météo et l'heure. En règle générale, le vol des abeilles est faible par ciel couvert, par température fraîche ou par vent assez fort ainsi qu'au petit matin avant 7 heures ou le soir après 18 heures.
- Renoncez à l'utilisation de conditionneurs. Attention: selon l'OPD, l'utilisation de conditionneurs est interdite dans les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II.
- Lors de la fauche, laissez au minimum 10 % de la surface comme bande refuge et optez dans des prairies voisines pour des dates de fauche différentes (fauche échelonnée). Vous évitez ainsi que toutes les plantes ressources pour les abeilles disparaissent en même temps.

Informations supplémentaires:

> Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Exemples de plantes ressources dans les herbages importantes pour les abeilles sauvages:
esparcette*, lotier*, vesce cracca*, trèfle violet, knautie des champs*, potentille du printemps, épiaire droite, centaurée scabieuse*, crépide bisannuelle*, picride amère*, liondent hispide*, cirse commun, cirse maraîcher*, arnica*, bétoine*, marjolaine*, orpins*, potentille dressée*, raiponces*, rhinanthe*, sauge*, thym*, campanules* (notamment campanule étalée et campanule à feuilles rondes).

(= espèces indicatrices SPB)*

Mesures sur les terres assolées

Installer des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

- Installez des jachères florales et tournantes. Privilégiez la version complète avec des plantes ressources importantes pour les abeilles sauvages. Choisissez des emplacements à faible pression des mauvaises herbes dont le sol n'est ni détrempé, ombragé ou compacté (image 1).
- Installez des bandes fleuries pour les pollinisateurs. Choisissez des mélanges de plantes sauvages indigènes et évitez des emplacements à forte pression des mauvaises herbes. Attention: seuls les mélanges de semences autorisés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) donnent droit aux contributions selon l'OPD (image 2).
- Installez des ourlets sur terres assolées et des bandes culturales extensives pour favoriser la flore ségétale. Maintenez les bandes et ourlets le plus longtemps possible au même emplacement.
- Installez dans les surfaces de promotion de la biodiversité ou à une distance maximale de 100 à 300 mètres des éléments de structure favorables à la nidification des abeilles sauvages, par exemple des tas de bois mort (voir «Mesures générales» aux pages 8 et 9).
- En règle générale, des surfaces pluriannuelles sont plus adaptées pour les abeilles sauvages car la majorité de leurs plantes ressources sont bis- ou pluriannuelles. De plus, les surfaces pluriannuelles offrent des sites d'hibernation pour les abeilles sauvages.

1

2

Informations supplémentaires:

> Jachères: installation, entretien et remise en culture

> Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

> L'ourlet riche en espèces > Bandes culturales extensives - diversité dans les champs cultivés

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Choisir des variétés riches en pollen et nectar

- Les cultures fleuries comme le tournesol ou le colza sont une ressource importante pour les abeilles. Toutefois, certaines variétés ne produisent pas ou que peu de pollen et de nectar. Si connues, choisissez des variétés riches en nectar et en pollen.

Réduire le manque de nourriture en été

- Lorsque c'est possible, semez un engrais vert riche en fleurs tel que le trèfle violet tout de suite après la culture principale. Vous permettez ainsi de combler le manque de nourriture durant la période de juin à août. Parmi toutes les espèces de trèfles, le trèfle violet (ou trèfle des prés) représente la ressource la plus importante pour les bourdons et les autres abeilles sauvages. Beaucoup d'autres espèces de trèfles n'ont guère de valeur pour les abeilles sauvages.
- Tolérez une part de mauvaises herbes non problématiques dans les grandes cultures. Les adventices peuvent représenter une source importante de nectar et de pollen (par exemple toutes les crucifères à petites ou grandes fleurs).

Réduire les besoins en produits phytosanitaires (PPS)

- Choisissez si possible des systèmes de production qui demandent une application moindre de PPS nocifs pour les abeilles, telles que les cultures extenso par exemple (céréales, colza, tournesol, pois protéagineux et féverole) ou la culture biologique.
- Réduisez la pression des maladies et des ravageurs par des mesures préventives comme le choix de variétés résistantes, un assolement approprié, une fumure adaptée et l'installation de bandes fleuries pour auxiliaires.
- Evitez des traitements inutiles. Prenez en considération les modèles prédictifs et les services d'avertissement et observez attentivement l'infestation dans les champs.

Informations supplémentaires:

> Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Eviter le contact des abeilles avec des produits phytosanitaires (PPS)

- Consultez l'étiquetage ou le mode d'emploi avant l'application d'un produit. Observez si le produit est marqué comme étant nocif pour les abeilles et si des exigences d'application sont prescrites. Appliquez le produit selon les prescriptions exactes ou vous risquez d'engendrer des intoxications d'abeilles.
- Appliquez des PPS nocifs pour les abeilles uniquement si aucune mesure alternative ne peut être envisagée. Lors de l'application, suivez strictement les exigences spécifiques en matière de protection des abeilles.
- Assurez-vous de l'attractivité de la culture à traiter pour les abeilles (fleurs ouvertes, présence de miellat). Effectuez le traitement (à condition d'en être autorisé) le soir en dehors de la période de vol des abeilles. Le mieux étant après le coucher de soleil dont l'heure est déterminée et publiée chaque jour. Privilégiez des produits qui peuvent être appliqués avant ou après la floraison.
- Observez si d'autres cultures ou des surfaces de promotion de la biodiversité sont en fleurs à proximité de la culture à traiter. Evitez la dérive de PPS dans les cultures fleuries ou les milieux riches en fleurs. Utilisez par défaut des techniques d'application antidérive. N'appliquez aucun PPS par vent, ni avant ou après de fortes précipitations.
- Cherchez conseil en matière de produits phytosanitaires auprès de conseiller-ère-s indépendant-e-s (par exemple les cantons) ou suivez une de leurs formations continues.

Informations supplémentaires: **> Abeilles et PPS dans l'agriculture**

Source: **> www.avenirabeilles.ch**

> Technique d'application précise

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Exemples d'espèces ségétales et d'espèces au bord des champs importantes pour les abeilles sauvages:
moutarde des champs, capselle bourse à pasteur et autres crucifères à petites fleurs, carotte sauvage, vesces, campanule fausse raiponce, chicorée sauvage, camomille, véronique, bugle rampante, coquelicot, tanaisie.

Mesures dans les cultures spéciales

Faucher en ménageant les abeilles

- Fauchez ou broyez qu'un interligne sur deux dans les surfaces viticoles, les cultures fruitières et les vergers haute-tige pour maintenir une offre en fleurs après la coupe. Attention: selon l'Ordonnance sur les paiements directs, le broyage est interdit dans les vergers haute-tige sauf au pied des arbres.
- Observez l'activité des abeilles avant la fauche ou le broyage. Consultez les recommandations formulées en matière de fauche et broyage dans les herbages (voir page 3).
- Renoncez à l'utilisation de conditionneurs. Attention: selon l'OPD, l'utilisation de conditionneurs est interdite dans les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II.

Informations supplémentaires:

> Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Maintenir du bois mort dans les vergers

- Maintenez aussi longtemps que possible le bois mort sur les arbres (sauf si risque de mise en danger de tierce). Il offre de précieux sites de nidification pour les abeilles sauvages.
- Maintenez sur pied aussi longtemps que possible des arbres partiellement ou complètement séchés (sauf si risque de mise en danger de tierce).
- Lorsque vous supprimez des arbres d'un verger, étêtez l'arbre à une hauteur d'au minimum 1 à 2 mètres du sol et maintenez le tronc en place.
- Replantez assez tôt de nouveaux arbres fruitiers haute-tige et entretenez-les.

Réduire les besoins en produits phytosanitaires (PPS)

- Choisissez si possible des systèmes de production qui demandent une application moindre de PPS nocifs pour les abeilles (par exemple la culture biologique).
- Réduisez la pression des maladies et des ravageurs par des mesures préventives comme le choix de variétés résistantes, une fumure adaptée et la mise en place de structures et de haies favorisant les auxiliaires.
- Evitez des traitements inutiles. Prenez en considération les modèles prédictifs et les services d'avertissement et observez attentivement l'infestation dans les champs.

Informations supplémentaires:

> Recommandations phytosanitaires

Source: **> www.agroscope.admin.ch/praxis/**

Eviter le contact des abeilles avec des produits phytosanitaires (PPS)

- Consultez l'étiquetage ou le mode d'emploi avant l'application d'un produit. Observez si le produit est marqué comme étant nocif pour les abeilles et si des exigences d'application sont prescrites. Appliquez le produit selon les prescriptions exactes ou vous risquez d'engendrer des intoxications d'abeilles.
- Appliquez des PPS nocifs pour les abeilles uniquement si aucune mesure alternative, telle que la technique de confusion par phéromones, ne peut être envisagée. La végétation en fleurs au pied de la culture doit être fauchée avant l'utilisation de produits nocifs pour les abeilles. Consultez les recommandations formulées en matière de fauche et broyage dans les herbages (voir page 3).
- Assurez-vous de l'attractivité de la culture à traiter pour les abeilles (fleurs ouvertes, présence de miellat). Effectuez le traitement (à condition d'en être autorisé) le soir en dehors de la période de vol des abeilles. Le mieux étant après le coucher de soleil dont l'heure est déterminée et publiée chaque jour. Privilégiez des produits qui peuvent être appliqués avant ou après la floraison.
- Observez si d'autres cultures, des surfaces de promotion de la biodiversité ou la végétation au pied de la culture sont en fleurs à proximité de la culture à traiter. Evitez la dérive de PPS dans les cultures fleuries ou les milieux riches en fleurs. Utilisez par défaut des techniques d'application antidérive. N'appliquez aucun PPS par vent, ni avant ou après de fortes précipitations.
- Cherchez conseil en matière de produits phytosanitaires auprès de conseiller-ère-s indépendant-e-s (par exemple les cantons) ou suivez une de leurs formations continues.

Informations supplémentaires: **> Abeilles et PPS dans l'agriculture**

Source: **> www.avenirabeilles.ch**

> Technique d'application précise

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Eviter l'introduction de maladies par l'importation de bourdons

- L'importation de bourdons pour la pollinisation comporte un risque d'introduction de maladies d'abeilles mellifères et sauvages. De plus, les populations de boudons indigènes sont menacées par l'inondation génétique à travers des individus étrangers. Favorisez donc les abeilles sauvages indigènes à proximité de vos cultures en mettant en place des sites de nidification et des milieux riches en fleurs. Vous dépendrez alors moins des pollinisateurs importés.
- Renoncez si possible à l'importation de populations de bourdons et choisissez des pollinisateurs provenant d'élevage suisse (par exemple des abeilles maçonnes).
- Si l'utilisation de pollinisateurs indigènes n'est pas envisageable, enquêtez auprès du distributeur pour savoir si le producteur à l'étranger peut garantir des bourdons exempts de maladies.
- Eliminez rapidement les boîtes vides des populations de bourdons avec les ordures ménagères. Vous évitez ainsi la diffusion de maladies ou parasites potentiels. Lorsque les boîtes contiennent encore quelques individus vivants, veillez à les placer, dans la mesure du possible, pendant au moins 24 heures au congélateur avant leur élimination.

Mesures générales

Entretenir les surfaces marginales, mais pas plus que nécessaire

- Fauchez et nettoyez les talus, les endroits en friche, les surfaces rudérales (aussi autour des bâtiments) et toute autre surface marginale seulement quand c'est nécessaire (par exemple pour lutter contre les plantes à problèmes).
- Laissez des tas de branches, de sable et de pierres, des tiges sèches, dressées (par exemple des rosiers sauvages, framboises, ronces, molènes, bardanes, armoises, cardères) ainsi que, par endroit, de la veille herbe non fauchée. Ils représentent des sites de nidification importants pour les abeilles sauvages.
- Maintenez des zones de sol nu bien ensoleillées et peu perturbées, par exemple des petits glissements de sol. Ces emplacements servent de sites de nidification pour plus de la moitié des espèces d'abeilles sauvages.
- Maintenez autant que possible les surfaces autour des bâtiments perméables. N'imperméabilisez pas les joints entre les dalles et pavés et comblez les espaces avec un mélange naturel de sable et de gravier.

Installer des tas de bois mort

- Empilez des souches, troncs et grosses branches pourris de feuillus dans des emplacements ensoleillés et secs. Les bouts de bois pourvus de galeries creusées par les insectes ou atteints de pourriture blanche sont bien adaptés.
- Les emplacements dans les ourlets, les prairies et pâturages extensifs, les vergers haute-tige, les surfaces marginales et rudérales ainsi que tout autre milieu riche en fleurs sont particulièrement adaptés.

Installer des structures en pierres et en sable

- Entassez des pierres aux emplacements ensoleillés, placez quelques gros blocs ou construisez un mur de pierres sèches. Quelques abeilles sauvages construisent leur nid sur ces structures pierreuses. Pour la construction d'un mur de pierres sèches, faites appel à une personne compétente.
- Comblez partiellement les espaces entre les pierres avec du sable. Vous offrez ainsi des sites de nidification pour d'autres espèces d'abeilles sauvages. Veillez cependant à maintenir des interstices vides. Remarque: pour ne pas entraver la stabilité d'un mur, apportez du sable seulement après avoir disposé les pierres de manière stable et bien callées avec du cailloutis.

Installer des surfaces rudérales

- Mettez en place des surfaces rudérales aux emplacements secs, sablo-pierreux comme les remblais ou les talus. En présence d'un humus riche en nutriments, décapez la couche supérieure du sol et comblez la dépression avec du gravier de carrière.
- Semez un mélange de semence de plantes rudérales indigènes ou plantez quelques plantes spécifiques importantes pour l'offre en nectar et pollen pour les espèces d'abeilles sauvages rares (voir liste ci-dessous).
- Déversez par endroit des tas de sable et tassez-les.
- Les surfaces rudérales ne doivent pas être fauchées. Maintenez particulièrement des tiges sèches et dressées sur plusieurs années.

Informations supplémentaires:

> Favoriser les abeilles sauvages en milieu urbain

Source: **> www.avenirabeilles.ch**

Potager et jardin proche de la nature

- Aux emplacements ensoleillés et plutôt maigres, semez ou plantez les plantes sauvages indigènes qui offrent de la nourriture aux abeilles.
- N'appliquez aucun engrais, herbicide ou produit phytosanitaire dans ces surfaces.

Informations supplémentaires:

> Favoriser les abeilles sauvages en milieu urbain

> Abeilles et produits phytosanitaires dans les jardins amateurs

Source: **> www.avenirabeilles.ch**

Nichoirs à abeilles sauvages

- Installez des nichoirs à abeilles sauvages aux emplacements ensoleillés et protégés des intempéries. L'utilisation de matériaux divers s'avère intéressant.

Remarque: les nichoirs à abeilles sauvages ne sont pas suffisants pour promouvoir une population diversifiée d'abeilles sauvages. Relativement peu d'espèces peuvent en profiter. Toutefois, ils sont utiles à proximité des maisons pour l'observation et dans les vergers pour la pollinisation.

Plantes rudérales particulièrement adaptées pour les abeilles sauvages:
réséda jaune, hippocrépide à toupet, esparcette, vipérine, campanule raiponce, cirse vulgaire, chicorée sauvage, tanaisie, épiaire droite, germandrée petit chêne, thym, carotte sauvage, potentille du printemps.

Plantes de jardin adaptées pour les abeilles sauvages:
lotier, gesses, campanules, épiaires, anthémis des teinturiers, chardons, centaurées, marjolaine sauvage, germandrées, moutarde des champs, julienne des dames, radis, hélianthèmes, scabieuses, knauties, épilobes, pulmonaires, carotte sauvage, potentilles, lamiers, lythrum salicaire, lysimaques, différentes espèces d'ail.

Mesures dans les haies et les lisières de forêts

Entretenir et planter des haies

- Entretenez votre haie. Taillez ou recépez les espèces dominantes (par exemple le noisetier) à une fréquence de quelques années. Conservez les espèces importantes pour la nutrition des abeilles sauvages (voir liste page 11). Vous garantissez ainsi une composition de la haie riche en espèces à long terme.
- Lors d'un éclaircissement, veillez à dégager des zones de sol nu ou des zones de glissement sur de fortes pentes. Avec l'ensoleillement, ces endroits constituent des sites de nidification précieux pour les abeilles sauvages.
- Installez de nouvelles haies et plantez des buissons indigènes adaptés aux abeilles (voir liste page 11). Les emplacements adjacents à des prairies ou pâturages extensifs sont particulièrement bien adaptés pour une nouvelle haie.

Informations supplémentaires:

> Comment planter et entretenir les haies

> Buissons et arbres indigènes de nos haies

Source: **> www.agridea.ch/shop**

Valoriser les lisières de forêt

- Eclaircissez les lisières de forêt à exposition sud-est à sud-ouest (image 1). Conservez les arbres rares, les vieux arbres ou les gros arbres («arbres biotope»), du bois mort sur pied (« arbres à pics ») ou les arbres et buissons importants pour les abeilles sauvages (voir liste page 11).
- Aux emplacements ensoleillés, lors de l'abattage d'un arbre, laissez une souche haute d'un mètre environ ou, encore mieux, tronçonnez l'arbre à une hauteur de 2 à 3 mètres avec l'appareil d'abattage.
- Empilez les bouts de tronc, les grosses branches ou les souches dans un emplacement ensoleillé et sec, mais évitez les surfaces maigres et riches en fleurs. Lorsque vous entassez des branches, mettez les plus grosses tout en haut.
- Valorisez les lisières par des plantations complémentaires d'arbres et de buissons naturellement présents et utiles aux abeilles sauvages (voir liste page 11). Veillez à utiliser des plants adaptés pour la plantation (altitude et exposition).
- Lors d'un éclaircissement, veillez à dégager des zones de sol nu ou des zones de glissement sur de fortes pentes. Avec l'ensoleillement, ces endroits constituent des sites de nidification précieux pour les abeilles sauvages (image 2).

Informations supplémentaires:

> Valorisation des lisières de forêt pour les abeilles sauvages

Source: **> www.avenirabeilles.ch**

Installer une large bande herbeuse

- Installez une bande herbeuse extensive la plus large possible. Selon l'Ordonnance sur les paiements directs, une bande herbeuse de 6 mètres au maximum peut être imputée avec la haie. Le long des forêts, une bande de 3 mètres est obligatoire. Des bandes herbeuses plus larges le long des haies et forêts peuvent, le cas échéant, être inscrites comme prairies ou pâturages extensifs.
- Maintenez au même endroit et plusieurs années de suite des plantes à tiges sèches et dressées (par exemple des rosiers sauvages, framboises, ronces, molènes, bardanes, armoises, cardères) ainsi que, par endroit, de la vieille herbe non fauchée. Ils représentent des sites de nidification importants pour les abeilles sauvages.

Buissons importants pour les abeilles sauvages:
prunellier, aubépine (attention: plante hôte du feu bactérien), rosiers sauvages, nerprun, bourdaine, ronces, framboise, néflier, épine-vinette (attention: hôte intermédiaire de la rouille noire), saules buissonnants (par exemple saule pourpre), groseillier.

Arbres importants pour les abeilles sauvages:
saules, pommier sauvage, merisier, érable sycomore, érable plane, érable champêtre, sorbier des oiseleurs, merisier à grappes.

Mesures et contributions possibles selon des instruments publics et privés

L'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) permet d'octroyer des contributions pour promouvoir des prestations dans le cadre d'une agriculture durable. De nombreuses mesures favorisant les abeilles mellifères et sauvages décrites dans le présent document donnent notamment droit aux contributions à la biodiversité (contribution pour la qualité et contribution pour la mise en réseau) mais aussi aux contributions à la qualité du paysage, à l'utilisation efficiente des ressources et/ou au système de production.

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), comme les prairies extensives, les jachères florales, les bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles, les ourlets sur terres assolées ou les haies, mises en place dans le cadre de la promotion de la biodiversité dans l'agriculture, doivent répondre à certaines exigences pour donner droit aux contributions. Pour le niveau de qualité I, ces exigences fixent notamment les prescriptions d'exploitation tandis que pour le niveau de qualité II, des critères en matière de diversité des espèces et/ou des structures doivent être remplis (voir fiche AGRIDEA «Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole – Exigences de base et niveaux de qualité»). Des contributions pour la mise en réseau sont allouées lorsqu'un projet de mise en réseau existe, et les SPB sont exploitées en fonction des exigences des espèces cibles choisies.

Informez-vous auprès des Services cantonaux de l'agriculture et de la protection de la nature concernant les exigences en matière de promotion de la biodiversité et du paysage selon l'OPD.

De plus, dans le cadre d'initiatives collectives, la Confédération alloue des contributions pour l'utilisation durable des ressources naturelles (Loi sur l'agriculture art. 77a et 77b). Quelques projets cantonaux pour favoriser les abeilles mellifères et sauvages dans l'agriculture sont en cours (projets ressources 77a). Informez-vous auprès du Service cantonal de l'agriculture ou la Société d'apiculture locale sur les programmes et mesures existants.

Les exploitant-e-s qui produisent sous les labels privés IP-Suisse ou Bio-Suisse doivent également remplir des critères de biodiversité. La prestation de promotion de la biodiversité est évaluée selon un catalogue de mesures combinée avec un système à points. Informez-vous directement auprès d'IP-Suisse ou de Bio-Suisse en matière d'exigences spécifiques aux labels.

Mesures décrites dans le document et contributions possibles selon l'OPD

Mesures	Page	Imputable à la part de SPB	Niveau de qualité I	Niveau de qualité II	Mise en réseau [4]	Qualité du paysage [5]	Système de production	Utilisation efficiente des ressources
Prairies et pâturages extensifs	2	x	x	x	x			
Prairies et pâturages secs	2	x	x	x	x			
Ressemi et enherbement direct	2				x	x		
Faucheuse à barre de coupe au lieu de faucheuse rotative	3				x			
Fauche sans conditionneur	3/6			x	x			
Bandes refuges	3				x			
Jachères florales et rotatives	4	x	x		x			
Bandes fleuries pour pollinisateurs	4	x	x			x		
Bandes culturales extensives	4	x	x		x	x		
Ourlets sur terres assolées	4	x	x		x			
Systèmes de production à application réduite de PPS, mesures préventives	5/6						x	
Techniques d'application antidérive	5/7							x
Arbres fruitiers haute-tige	6	x	x	x	x	x		
Arbres fruitiers ou arbres isolés secs [1]	6	x	x	x				
Surfaces marginales avec structures [2]	8	x	x	x				
Bois mort	8			x [3]				
Murs de pierres sèches	8	x		x [3]		x		
Surfaces rudérales	9	x		x [3]				
Potagers ou jardins proches de la nature	9					x		
Nichoirs pour les abeilles sauvages	9			x [3]				
Haies avec bandes herbeuses	10/11	x	x	x	x	x		

état mai 2016

[1] Un arbre mort donne droit aux contributions si le diamètre à hauteur de poitrine est de 20 cm au minimum et s'il est identifiable comme arbre;

[2] Surfaces marginales qui peuvent être imputées comme prairie ou pâturage extensif ou surface rudérale (sans contribution) si les exigences sont remplies;

[3] Structure envisageable QII dans les vergers haute-tige, les surfaces viticoles ou les pâturages extensifs (délimitation des surfaces partielles de structures);

[4] Mesures spécifiques favorisant les espèces cibles et caractéristiques sont définies en fonction des projets et peuvent divergées par rapport au tableau ci-dessus;

[5] Mesures sont définies en fonction des projets et peuvent divergées par rapport au tableau ci-dessus.

Editeur | Plateforme Avenir Abeilles, www.avenirabeilles.ch | Auteur-e-s: Christof Schüepp, Plateforme Avenir Abeilles; Regula Benz, AGRIDEA Suivi spécialisée: Matthias Albrecht, Agroscope; Johannes Hanhart, AGRIDEA; Centre de Compétences Strickhof du Canton de Zurich; Andreas König, Fédération argovienne d' apiculture; Pascal Mayor, Service de l'agriculture du Canton de Vaud; Vanessa Ménétrier, Prométerre; Andreas Müller, www.naturumweltwissen.ch; Hans Ramseier, HAFL | Edition: mai 2016 | Crédits photos: Regula Benz; Matthias Tschumi; René Total, Agroscope; Wanner Maschinenbau; Wildbiene und Partner